

Convocation pour délit de fuite

Par jld95100, le 22/10/2017 à 01:02

Bonsoir,

Je suis convoqué au commissariat pour délit de fuite suite accident corporel.

Le jour des faits le conducteur m'a frappé et cassé mes lunettes parce que j'ai failli renverser sa femme. J'ai contacté le 17 qui n'a pas voulu se déplacer et je suis parti.

Aujourd'hui c'est moi qui suis convoqué.

Merci de vos conseils.

Par Tisuisse, le 22/10/2017 à 06:28

Bonjour,

Avez-vous des témoins de la scène?

Prenez un avocat parce que, nous, nous ne savons rien du déroulement des faits. Un avocat saura, lui, prendre la défense de vos intérêts.

Par morobar, le 22/10/2017 à 09:04

Bonjour,

Le délit de fuite n'est pas constitué.

Il parait étonnant en présence d'un accident prétendument corporel que ni pompiers ni police ne soient intervenus.

Par Maitre SEBAN, le 23/10/2017 à 15:33

Bonjour,

Vous avez failli la renverser ou vous l'avez renversée?

Pas d'inquiétude des milliers de plaintes sont déposées pour délit de fuite et classées sans suite.

Votre assurance vous a-t-elle contacté?

Vous pouvez vous faire assister d'un avocat si vous le souhaitez lors de cette audition.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour http://www.maitreseban.fr avocat permis de conduire